

Patricia
Tourancheau

Grégory

La machination familiale

LE RÉCIT COMPLET

Seuil **LES**
JOURS
.FR

Grégory

DU MÊME AUTEUR

1993, mode d'emploi
Ramsay, 1990

Les Postiches
Un gang des années 80
Fayard, 2004

Brigade anti-criminalité
avec Sébastien Bennardo
Flammarion, 2013

Guy Georges. La traque
Fayard, septembre 2010
et Pocket, mars 2013

Le 36
Histoires de poulets, d'indics
et de tueurs en série
Seuil-Les Jours, 2017

Patricia Tourancheau

Grégory

La machination familiale

Seuil **LES**
JOURS
.FR

ISBN 978-2-02-138959-3

© Éditions du Seuil, janvier 2018

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Avertissement

Les faits relatés dans cet ouvrage sont réels et en cours d’instruction à la cour d’appel de Dijon. La juge Claire Barbier a mis en examen plusieurs personnes pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » de Grégory Villemin, le 16 octobre 1984, à Docelles, dans les Vosges. Trois protagonistes visés par la justice, les septuagénaires Jacqueline et Marcel Jacob, ainsi que Murielle Bolle, 15 ans au moment du rapt de l’enfant, contestent formellement les accusations portées contre eux et multiplient les requêtes en annulation de leurs mises en examen faute, selon eux, « d’indices graves et concordants ». Je tiens à rappeler que ces personnes sont présumées innocentes tant qu’une cour d’assises ne les aura pas condamnées définitivement. De même que ces mis en cause peuvent bénéficier d’un non-lieu qui les blanchira.

Malgré l’existence de charges sérieuses contre Bernard Laroche d’avoir kidnappé son neveu Grégory, son décès le 29 mars 1985 par arme à feu imputé à son cousin Jean-Marie Villemin, alors qu’il était toujours inculpé pour assassinat, a entraîné l’extinction des poursuites judiciaires à son encontre.

Je tiens à préciser également que, si Jean-Marie Villemin a été condamné à cinq ans de prison dont quatre ans ferme pour le meurtre de Bernard Laroche, Christine Villemin a été reconnue innocente de la mort de son fils par la justice qui a délivré un non-lieu en sa faveur le 3 février 1993 pour « absence totale de charges ».

Patricia Tourancheau

Prologue

La recherche du temps perdu

Fait divers le plus retentissant de la seconde moitié du xx^e siècle, le meurtre de Grégory Villemin, 4 ans, le 16 octobre 1984, dans les Vosges, restait un *cold case*, une énigme non résolue que l'on croyait embourbée à jamais dans les eaux vaseuses de la Vologne. La dernière apparition publique des parents de l'enfant, Christine et Jean-Marie Villemin, au printemps 1994, dans l'émission *La Marche du siècle*, n'était plus qu'un lointain souvenir. Et les vaines tentatives de la justice de relancer l'affaire grâce aux progrès scientifiques de la génétique dataient des années 2000. Depuis, plus rien. Enfin le croyait-on.

Quand soudain, le 14 juin 2017, l'histoire rebondit avec les arrestations de membres de la famille Jacob, des personnes âgées de plus de soixante-dix ans. Ce crime sur un enfant où s'entrechoquent chaos judiciaire, délire médiatique et secrets de famille, ressurgit de façon spectaculaire plus de trente-deux ans après les faits. Passionnée par ce fait divers survenu pendant mes études de journaliste, je ne l'avais pas couvert à l'époque, mais je dévorais les articles de presse sur le sujet. En stage à *Libération* pendant l'été 1985, j'avais suivi au sein de la rédaction l'élaboration du « reportage » de l'écrivain Marguerite Duras, titré « Sublime, forcément sublime » qui désignait sans précaution Christine Villemin, tout juste inculpée pour infanticide, comme la coupable, forcément coupable... L'attitude de certains chefs

et intellectuels, qui accablaient « la mère » mais la trouvaient « absolument géniale », m'avait laissée perplexe.

Et puis dans les années 2000, j'ai eu l'occasion d'écrire sur les expertises en ADN de pièces à conviction qui n'ont rien donné. Mais ces actes scientifiques m'ont permis de mesurer à quel point Christine Villemin avait été victime d'une erreur judiciaire. La parution, en 2006, du livre de l'ex-capitaine de gendarmerie d'Épinal, Étienne Sesmat¹, chef d'enquête à ses tout débuts, que j'ai alors interviewé, a achevé de me convaincre du monstrueux gâchis humain généré par cette affaire. Aussi, lorsqu'elle revient dans l'actualité en 2017, je cherche à comprendre comment les enquêteurs ont remonté le temps pour en arriver là, par quel miracle ce dossier qui relève de l'archéologie judiciaire a pu en ressortir. Je me replonge dans les archives de Grégory et je pars en quête des procès-verbaux récents, pour le raconter comme un feuilleton pour le site d'information Les Jours.

Persuadée que ces rebondissements ne peuvent se lire qu'à l'aune du passé, je dois me reporter plus de 315 000 heures en arrière, aux origines d'une haine souterraine, fossilisée dans les fondations d'une famille. Je commence par le commencement, par le corbeau à deux voix – l'une, rauque de mâle, et l'autre, déguisée de femelle – qui a déversé ses fielleuses menaces sur les Villemin, parents, grands-parents et frères, de 1981 à 1983, dans des centaines d'appels téléphoniques et trois lettres anonymes. Jusqu'à l'éruption de la fureur du corbeau qui signe le crime contre le fils du « chef » Jean-Marie Villemin : « Voilà ma vengeance pauvre con ! » J'emboîte le pas des gendarmes qui privilégient à nouveau, près d'un tiers de siècle plus tard, la première hypothèse du coup monté par un clan d'exclus au sein de la lignée familiale. À l'époque se profilait déjà cette piste d'un meurtre

1. Colonel (e.r.) Étienne Sesmat, *Les Deux Affaires Grégory*, Belfond, 2006.

intrafamilial. L'enquête se déroulait à l'échelle de quelques villages des Vosges et d'une soixantaine de personnes apparentées, ce qui laissait présager un dénouement rapide. Plus facile à élucider que les homicides commis au hasard des pérégrinations d'un « routard du crime » éclectique, comme Francis Heulme, ou d'un tueur en série itinérant, tel Michel Fourniret, l'assassinat de Grégory Villemin était pourtant resté irrésolu trois décennies plus tard. Quels longs détours ont donc empruntés les magistrats et enquêteurs pour revenir ainsi au point de départ ? Je vais m'attacher à décrypter les stratégies des uns et les lacunes des autres, les errements policiers et les égarements judiciaires, qui ont abouti à ce fiasco. C'est la course contre le temps gâché qui traverse cet ouvrage.

Je continue à remonter le balancier de la vieille horloge judiciaire pour égrener les années de fausses pistes et d'investigations nouvelles, la disparition des preuves scientifiques altérées par le temps et l'apparition de l'analyse criminelle grâce à un récent logiciel informatique. Je décortique le procès en sorcellerie contre Christine Villemin, la fabrique de toutes pièces d'une coupable, et le retour aux sources du mal. J'analyse le combat des parents de Grégory pour empêcher le dossier de passer aux oubliettes de la prescription, et le sursaut de la justice, bien décidée à se rattraper, qui a rouvert la procédure en 2008, en toute discrétion.

Le récit de ces recherches incertaines entremêle donc les éléments d'enquête d'hier et d'aujourd'hui, et retrace les parcours de différents protagonistes de la tragédie au fil de cette longue période. Du « petit juge » d'Épinal Jean-Michel Lambert qui n'a pas supporté les résurgences de l'affaire au point de mettre fin à ses jours quatre semaines après celles-ci, à son successeur de Dijon Maurice Simon dont les carnets intimes trahissent la solitude face aux obstacles mis sur sa route, jusqu'à ce qu'un infarctus lui fasse perdre la mémoire et l'oblige à arrêter, ces magistrats

aux visions diamétralement opposées se sont tous deux détruits. Du capitaine Étienne Sesmat de la gendarmerie d'Épinal, enquêteur de la première heure traîné dans la boue, aux investigations tendancieuses du commissaire Jacques Corazzi de la PJ de Nancy, les défaillances de la direction d'enquête incarnée par le juge d'instruction ont plombé leur carrière, mais pas pour les mêmes raisons... L'ex-journaliste d'Europe 1 Laurence Lacour, auteur d'un ouvrage fouillé sur le traitement dévoyé de l'affaire par les médias¹, a accepté de sortir de son silence pour témoigner dans ces pages. Enfin, de Christine Villemin, inculpée à tort pour infanticide durant huit années avant d'être totalement innocentée, à son époux, Jean-Marie Villemin, qui, fou de douleur, a tué son cousin germain Bernard Laroche suspecté du crime, ce livre s'emploie à raconter la vie marquée au fer rouge de ce couple fusionnel qui n'a jamais cessé de chercher la vérité et participe à cette quête de la dernière chance.

Grâce aux trouvailles récentes exhumées des procès-verbaux à l'encre délavée et aux paroles dénégatrices des trois suspects de « l'enlèvement suivi de mort » de Grégory, se détachent également trois personnages clés : Murielle Bolle, 15 ans à l'époque des faits, la belle-sœur rousse de Bernard Laroche l'ayant impliqué dans le rapt avant de se rétracter, et le couple de septuagénaires Marcel et Jacqueline Jacob, les corbeaux présumés de l'histoire. Autour, ambigus, les grands-parents paternels de Grégory, âgés de 85 ans, Albert Villemin, cible numéro un de l'oiseau de mauvais augure, et Monique née Jacob, qui n'a pas tout dit aux enquêteurs pour protéger des proches et des secrets de famille, restent au cœur de l'énigme. En dix-huit volets, ce *Grégory* reconstitue le récit de cette machination familiale et la recherche du temps perdu.

1. Laurence Lacour, *Le Bûcher des innocents*, Plon, 1993, rééd. Les Arènes, 2006.

Les corbeaux

Enfoncé dans le canapé en cuir flambant neuf de Jean-Marie, son frère Michel, de trois ans son aîné, prend l'apéro en ce dimanche 14 octobre 1984. Venu avec sa femme Ginette depuis le village d'Aumontzey, dans les Vosges, où il habite encore à côté des parents, il est quasi analphabète et trime comme ouvrier à la filature. Au contraire, Jean-Marie, 26 ans, l'enfant chéri de la famille Villemin, sort du lot avec son boulot de contremaître. Michel reluque les nouveaux meubles du salon que Jean-Marie et sa belle-sœur Christine viennent d'acheter. Son frère lui expose ses projets. Il veut agrandir ce pavillon qu'il a fait construire en 1981 sur les hauteurs de Lépages-sur-Vologne, car son petit garçon de 4 ans, Grégory, ne restera pas fils unique. Avec Christine, ils feront d'autres enfants. D'ailleurs, la banque accepte de leur prêter l'argent des travaux à un taux très avantageux. Et ce n'est pas tout. Jean-Marie montre à Michel les bouteilles de bon vin qu'il a emmagasinées dans sa cave. Impulsif et négligé par ses parents, qui ne l'invitent au repas dominical que pour le dessert ou le café, Michel ne s'esbaudit pas face à cette démonstration de richesse, mais lâche : « Il faut vraiment être un chef pour se payer ça ! »

Car Michel se sent un peu le second « bâtard » du clan, comme l'a laissé entendre le corbeau maléfique qui a déversé son fiel sur des membres de la famille pendant plus de deux ans. Des

appels muets ou malveillants ont commencé à tomber sur la ligne de Jean-Marie et Christine sitôt le téléphone installé, en juillet 1981. Après des silences pesants et des respirations inquiétantes, les époux Villemin ont eu droit à des musiques ou des chansons fredonnées par l'inconnu à la voix rauque : « Chef, un p'tit verre, on a soif... » Mais avant et après lui, ce sont surtout les parents Albert Villemin et sa femme Monique, née Jacob, qui sont la cible de centaines de coups de fil anonymes, menaçants et ricanants sur le statut de « bâtard » de Jacky, l'aîné que Monique a conçu avec un autre homme. Ces appels cherchent à pousser Albert au suicide, à l'instar de son propre père, retrouvé pendu, en lui prédisant des catastrophes. Quatre fils Villemin – Jacky, Michel, Jean-Marie et Gilbert, et leurs épouses – ont droit aux insultes des corbeaux. Car il y en a sans doute plusieurs. Les destinataires des appels croient parfois entendre un homme à la voix rauque, parfois il semble bien que ce soit une femme. Le gendarme Étienne Sesmat, commandant de la compagnie d'Épinal, qui enquêtera sur l'épilogue criminel de cette affaire, explique que « le corbeau cherche à déstabiliser le chef de famille Albert et sa femme Monique, il leur envoie même les pompes funèbres. Il monte les gens les uns contre les autres, et sème la zizanie dans la famille, sur fond de jalousies, de secrets et de tensions. Mais il jalouse encore plus Jean-Marie ».

Un chef

Le 30 novembre 1982, Albert Villemin reçoit 27 communications anonymes insupportables et porte plainte le lendemain pour « violences et voies de fait » à la gendarmerie. Mais l'enquête ne permet pas de débusquer le noir corbeau qui semble surveiller toutes les allées et venues dans la maison des grands-parents, comme s'il les épiait. Or, sur les hauteurs d'Aumontzey, avec vue imprenable sur le domicile des parents qui jouxte la maison

de Michel et de son épouse Ginette, habitent son cousin et confident Bernard Laroche avec sa femme Marie-Ange, mais aussi son oncle maternel, Marcel Jacob, avec sa compagne Jacqueline. L'inconnu continue à sévir et inonde Albert Villemin de 17 appels le 26 janvier 1983. Et ça continue sur la ligne de Jean-Marie Villemin. Sur un millier d'appels, 800 ont visé les grands-parents qui tiennent un « registre du corbeau » où ils consignent toutes ses odieuses manifestations. Il prend souvent la défense du pauvre « bâtard » Jacky, « toujours mis de côté », qui a pourtant été reconnu par Albert, et parfois du marginal Michel, qui seraient tous deux maltraités. Il se focalise sur le patriarche, un homme qui compte dans l'usine textile Walter d'Aumontzey qui a embauché trois de ses fils, et sur Jean-Marie, devenu cadre à la fabrique de pièces de voiture Autocoussin.

En ce printemps 1983, le corbeau trouve un autre moyen d'expression. Un premier mot anonyme sans enveloppe, découvert le 4 mars 1983 coincé dans les volets de la maison de Jean-Marie, indique froidement : « JE VOUS FERAZ VOTRE PEAU À LA FAMILLE VILLEMAIN. » Le colonel Sesmat écrit dans son livre *Les Deux Affaires Grégory*¹ que « le patronyme est écorché à dessein » pour faire croire qu'il n'en est pas un membre direct.

Les ultimes croassements du corbeau – avant de se taire pour cause d'écoutes téléphoniques – sont, le 24 avril 1983, pour Jean-Marie sur son téléphone professionnel, car sa ligne personnelle a changé et est désormais sur liste rouge. Apparemment, le malfaisant n'appartient pas au petit cercle d'initiés qui connaît le nouveau numéro. La voix mauvaise menace de brûler son beau pavillon, mais Jean-Marie le tacle : « Je m'en fous. » Alors, le trublion entend violer et tuer sa femme Christine, mais Jean-Marie fait mine de s'en moquer pour ne lui laisser aucune

1. Étienne Sesmat, *op. cit.*

prise: « J'ai de l'argent, je trouverai une autre minette. » Enfin, le corbeau annonce qu'il s'attaquera à son fils Grégory: « Je m'en prendrai à ton mioche, ça te fera plus de mal... » Et ça fait mouche. Jean-Marie sort de ses gonds: « Espèce de fumier, n'essaie pas de toucher au gamin ou t'es un homme mort! »

Les parents reçoivent un autre message posté de Bruyères le 27 avril avec les mêmes caractères typographiques en majuscules que sur le premier, et qui apparaît encore plus ciblé par le corbeau: « Si vous voulez que je m'arrête je vous propose une solution. Vous ne devez plus fréquenter le chef, vous devez le considérer lui aussi comme un *bâtard*, le mettre de côté, par vous et ses frères et sœur. Si vous ne le faites pas, j'exécuterai mes menaces que j'ai fait au *chef* pour lui et sa petite *famille*. [...] Il se consolera avec son argent. À vous de choisir. La vie ou la *mort*. » Certains mots ont été soulignés: « *bâtard* », « *chef* », « *famille* » et « *mort* ». Quelques jours plus tard, le 17 mai, un second courrier du même acabit parvient à Albert et Monique: « Je vois que rien à changer chez vous il y en a toujours que pour les mêmes. Et le chef vient toujours [...]. Au tour du chef, du balaise, il peut arrêter de chier dans son slip, je ne veux pas lui faire de bobo au balaise de maman ni à sa pimbêche de gonzesse ni à son mioche. Jacky ne sera pas mieu estimer pour ça et il sera toujours considéré comme un *bâtard*, le pauvre mec – eh! toi le vieux, tu en as pris un coup de vieux, tu m'as l'air bien malade. Eh oui le vieux, j'arrête et tu ne sauras jamais qui t'as fait chier pendant deux ans. Je me suis vengé car je vois que tu rumines, tu ne te penderas peut-être pas mais je m'en fou car ma vengeance est faite. Je te hais au point d'aller cracher sur ta tombe le jour où tu crèveras. Jacky n'est peut être pas plus estimer mais je m'en fou je me suis vengé. Ceci est ma dernière lettre et vous n'aurez plus aucune nouvelle de moi. vous vous demanderez qui j'étais mais vous ne trouverez jamais. »

Enfin, l'auteur fait une allusion à Michel à la dernière ligne: « que le tout fou d'à côté arrête de frimer car il prend un coup

de poing dans la gueule et il se sauve. ADIEU MES CHERS CONS». L'enquêteur Sesmat remarque que «le corbeau s'emploie à commettre d'énormes fautes d'orthographe alors que des mots compliqués et des expressions recherchées sont rédigés correctement», telle la phrase à la Boris Vian, «Je te hais au point d'aller cracher sur ta tombe le jour où tu crèveras». En tout cas, le corbeau tient sa promesse et semble se volatiliser de la vallée de la Vologne. Pendant plus de dix-huit mois, plus un signe. La famille Villemin respire enfin.

Hélas, l'oiseau de mauvais augure réapparaît mardi 16 octobre 1984 à 17 h 32, sur la ligne de Michel Villemin à Aumontzey et annonce de son habituelle voix rauque : « Je te téléphone car cela ne répond pas à côté. Je me suis vengé du chef et j'ai kidnappé son fils. Je l'ai étranglé et jeté dans la Vologne. Sa mère est en train de le chercher mais elle ne le retrouvera pas. Ma vengeance est faite. » Le corps de Grégory, 4 ans, est découvert le soir même, ligoté et noyé dans la rivière. Le lendemain, Jean-Marie Villemin reçoit la lettre de revendication du meurtrier : « Voilà ma vengeance pauvre con. J'espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n'est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. »

Enlèvement et séquestration suivie de mort

À en croire les juges et gendarmes de Dijon qui ont relancé l'enquête en toute discrétion à partir de 2008, le grand-oncle et la grand-tante de Grégory, Marcel Jacob et Jacqueline, née Thuriot, auraient non seulement incarné les voix du corbeau de la Vologne qui croassait des horreurs à des membres de la famille Villemin et tenu la plume empoisonnée qui menaçait de mort le fils du « chef », Jean-Marie Villemin, mais ils auraient également participé au rapt et au meurtre de l'enfant. Malgré leur âge, ces retraités de la filature qui atteignent les 72 et 73 ans, n'ont pas échappé à une arrestation inopinée le matin du 14 juin 2017. Le droit au silence invoqué par la femme tout au long de sa garde à vue et les protestations d'innocence de l'homme n'ont pas infléchi Claire Barbier, la présidente de la chambre de l'instruction de Dijon, qui les a mis en examen pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » du mineur Grégory Villemin, le 16 octobre 1984. Car pour le procureur général de Dijon Jean-Jacques Bosc, en kidnappant l'enfant, ce corbeau à deux têtes aurait concrétisé le projet criminel envisagé dans un millier d'appels téléphoniques et trois lettres anonymes. Pas forcément tout seuls. Sûrement en compagnie de Bernard Laroche, cousin de Jean-Marie Villemin, qui fut inculpé et emprisonné pour cet assassinat à l'époque, puis abattu à sa libération par le père de Grégory. Si son décès a entraîné l'extinction de l'action judiciaire à son encontre,

son rôle, établi alors, a consisté à embarquer Grégory à bord de sa voiture verte. Or, aux yeux du haut magistrat de Dijon, « toutes les personnes qui ont concouru à l'enlèvement sont les auteurs du crime ».

Un corbeau à deux têtes

Marcel et Jacqueline Jacob ont été remis en liberté le 20 juin 2017 en raison de leur âge, mais demeurent soumis à un contrôle judiciaire. Si leurs avocats Stéphane Giuranna et Gary Lagardette dénoncent « la faiblesse des charges » contre ces deux retraités d'Aumontzey, les parents de Grégory les considèrent comme les suspects numéro un du meurtre de leur fils et ont, selon M^e Thierry Moser, « ressenti une grande douleur suite à la révélation de la félonie de certains membres de la cellule familiale ».

Depuis les années 1980, le couple Jacob habite une demeure repeinte en mauve au 365, chemin de la Côte, là-haut sur la colline d'Aumontzey, à côté de chez feu Bernard Laroche et Marie-Ange Bolle, avec une vue plongeante sur la bâtisse des grands-parents de Grégory qui permet de les surveiller et d'identifier leurs visiteurs. Dans ce village de 450 âmes où tout se sait, les corbeaux en connaissaient davantage encore sur les secrets de famille des Villemin, les infidélités et les soucis de chacun, grâce à Bernard Laroche qui les tenait de Michel Villemin, le frère aîné de Jean-Marie, présenté comme illettré et mis à l'écart. La veille du kidnapping de Grégory, il l'avait d'ailleurs informé des dernières dépenses du « chef » : un canapé en cuir, des bons crus, bientôt une extension de son pavillon et une nouvelle voiture. Cette débauche de richesses étalée sous les yeux des ouvriers du textile Michel Villemin et Bernard Laroche, dévorés par la jalousie à l'égard du contremaître, constituerait pour l'accusation le déclencheur de l'explosion de haine dont le fils fut la victime.



RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUL
IMPRESSION : FLOCH À MAYENNE
DÉPÔT LÉGAL : JANVIER 2018. N° 138956 (00000)
IMPRIMÉ EN FRANCE